

Cheminement sur 3 ou 4 ans

Un cheminement sur 4 ans au programme des Soins infirmiers est désormais accessible à celles et ceux qui souhaitent s'en prévaloir.

Voici quelques informations qui pourront vous aider à prendre votre décision :

- Les deux cheminements comprennent 14 cours de la formation générale et 20 cours de la formation spécifique. Cependant, le cheminement sur 3 ans se fait sur 6 sessions, alors que celui sur 4 ans se fait sur 8 sessions.
- La charge de cours par semaine est différente pour les deux cheminements. Elle varie entre 29 et 33 heures de cours par semaine pour le cheminement sur 3 ans et entre 21 et 26 heures de cours par semaine pour le cheminement sur 4 ans.
- Que vous choisissiez un cheminement sur 3 ans ou sur 4 ans, vous aurez accès à la passerelle DEC-BAC.
- Si vous débutez votre parcours avec le cheminement sur 3 ans, il sera possible de le changer pour celui sur 4 ans. Cependant, en vous inscrivant directement dans le cheminement sur 4 ans, il vous sera impossible de revenir à un cheminement sur 3 ans par la suite.

Voici maintenant plusieurs raisons qui peuvent motiver la mise en place d'un cheminement sur 4 ans :

- Travail rémunéré de plus de 15 heures par semaine.
- Difficultés à concilier vie familiale et scolaire.
- Désir de s'engager dans la vie collégiale ou communautaire.
- Difficultés scolaires.
- Moyenne générale plus faible au secondaire. *

* À la suite de votre admission au programme des Soins infirmiers, il est possible que vous ayez été placé dans le cheminement sur 4 ans en raison de vos résultats plus faibles au secondaire. Cette démarche se veut une mesure d'aide à la réussite permettant aux étudiants ayant moins bien performé au secondaire d'accéder au programme des Soins infirmiers et de maintenir un bon taux de réussite aux cours. Si vous n'êtes pas en accord avec ce cheminement, il vous est possible de demander un changement en prenant rendez-vous avec votre aide pédagogique individuel (API).

Si vous avez des questions ou pour vous inscrire au cheminement sur 4 ans, vous devez prendre rendez-vous avec votre aide pédagogique individuel (API). Si vous avez un parcours collégial déjà entamé, il est possible que le cheminement sur 4 ans ne puisse pas vous permettre de garder un statut à temps complet. Votre API vous avisera, le cas échéant.

Cheminement 3 ans

	Session 1	Session 2	Session 3	Session 4	Session 5	Session 6
Français						
Philosophie						
Éducation physique						
Anglais						
Cours complémentaire						
Concentration 1						
Concentration 2						
Concentration 3						
Concentration 4						
Concentration 5						
Nombre d'heures / semaine	29	33	32	31	31	31

Cheminement 4 ans

	Session 1	Session 2	Session 3	Session 4	Session 5	Session 6	Session 7	Session 8
Français								
Philosophie								
Éducation physique								
Anglais								
Cours complémentaire								
Concentration 1								
Concentration 2								
Concentration 3								
Concentration 4								
Nombre d'heures / semaine	21	22	23	26	23	23	23	26